

À tous nos paroissiens et paroissiennes,

Veillez noter que notre église sera fermée et qu'aucun rassemblement ne pourra s'y tenir, sauf dans le cas de funérailles, et ce, jusqu'au 8 février 2021 inclusivement. Lors de funérailles à l'église, un maximum de 25 personnes sera admis à la célébration (à l'exception des représentants de l'entreprise funéraire et d'une équipe pastorale restreinte). Un registre des présences est obligatoire, ainsi que le port du couvre-visage et le respect de toutes les autres mesures sanitaires prescrites.

Notre personnel pastoral demeure disponible pour accompagner vos besoins spirituels à distance, par rendez-vous téléphoniques ou lors de rencontres en visioconférence. Les adultes et les jeunes qui vivent un parcours catéchétique seront informés de la manière de poursuivre leur cheminement au cours des prochaines semaines de confinement.

Si une personne nécessite la présence d'un prêtre pour recevoir l'onction des malades, cela pourra avoir lieu dans le respect des protocoles approuvés par la santé publique. Une entente doit être prise avec le milieu de vie ou de soins de la personne malade, le cas échéant.

Ces mesures sont appliquées conformément aux plus récentes consignes gouvernementales visant à endiguer la deuxième vague de COVID-19. Nous vous recommandons fortement de limiter tous les contacts non essentiels, hors de votre bulle familiale, ce qui comprend nos activités habituelles à l'église ou les visites à domicile.

Cela dit, toute personne vivant une situation d'urgence ou de détresse ne doit pas hésiter à demander l'aide appropriée auprès des services de santé et des services sociaux (811), des groupes communautaires locaux, des services d'écoute téléphonique (1-866-APPELLE) ou de leur équipe pastorale.

Avec nos bénédictions et nos prières,

L'équipe pastorale